



Ville d'Esch-sur-Alzette.

## Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
16.04.2015

Date de la convocation des conseillers :  
16.04.2015

point de l'ordre du jour no:  
10C

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 24 avril 2015

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, échevins, Maroldt, Zwally, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers  
Espen, secrétaire général  
**Absents:** Hinterscheid, Codello, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention relative aux aides à la construction d'ensembles – Projet  
« Rue Large »**

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre du Logement, d'une part et la Ville d'Esch-sur-Alzette;

Considérant que l'Etat participe à raison de 70 % aux frais de transformation des logements locatifs, sans que ce montant net puisse dépasser 57.558 € 15 % TVA incluse, montant susceptible de réduction par l'application du taux de TVA de 3 % aux travaux éligibles;

Considérant que pour déterminer le montant exact de la participation étatique, la Ville s'engage à fournir au Ministère du Logement une copie de toutes les factures réglées dans l'intérêt de la transformation des logements ainsi qu'une copie des mandats de paiement et des virements;

Considérant que la présente convention entre en vigueur après:

- Approbation de la présente convention par le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette et par le Ministre de l'Intérieur
- Approbation des conditions de location par le Ministre du Logement
- Inscription du projet dans un programme de construction d'ensembles arrêté par règlement grand-ducal publié au Mémorial et prévoyant la nouvelle participation étatique;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

la convention relative aux aides à la construction d'ensembles relative au projet « Rue Large ».

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24.04.2015  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général

La bourgmestre,